

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mardi 2 Avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
<b>A l'Unanimité</b>
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine et Marne  
 Le :  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2024, le 2 Avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIAEP NEMOURS - ASSAINISSEMENT s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux membres le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du syndicat le 27/03/2024:

**Présents** : M. PEUTOT Christian, Président, M. BAURY-SAILLY Frédéric, Mme BONIN Fannie, M. BROCHON Eric, M. COFRECES Segundo, M. DEMASSON Frédéric, M. DUMAY Jean-Claude, Mme LEDUC Christine, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe

**Absents** :

Absent(s) : M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. DALMAYRAC Eric,, M. PETIT Michel

**Excusé(s) avec procuration** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUERPILLON Evelyne à Mme LEDUC Christine, M. KINDERF Gilles à M. BAURY-SAILLY Frédéric, M. JEULIN Fabrice à M. DEMASSON Frédéric,

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LEDUC Christine,

**2024/013 – AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Vu le compte de gestion et le Compte Administratif 2023,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du service Assainissement collectif comme suit :

**Résultat de Fonctionnement**


a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 37 186.01 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
<b>c. Résultat antérieurs reportés</b>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif ( si excédent)	+ 3 057 887.73 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + C.</b> (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	<b>+ 3 095 073.74 €</b>

e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ 64 745.03 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé de + ou -)	+ 152 447.54 €
<b>Besoin de financement = e + f</b>	+ 217 192.57 €
<b>AFFECTATION = d.</b>	<b>3 095 073.74 €</b>
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	3 095 073.74 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme.

Secrétaire

  
Mme LEDUC

**A.E.P.**  
Nemours, le 03/04/2024  
Le PRÉSIDENT  
41 016 478 11 48  
77 140 Nemours  
01 64 28 85 01  
€ 01 64 28 11 48  
Christian PEUTOT  
Nemours - Saint-Pierre